

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 MAI 2019

Séance ordinaire du Conseil Municipal du mardi 7 mai 2019 à 20 H, en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du 27 mars 2019.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion ; Philippe FAHRNER, Jean-Blaise FEIST, Geneviève GROSSHENY, Gaëlle HOUBRE, Delphine WAEGEL, Clothilde LOOS, Aude ROMILLY, Yolande SEYLLER, Nicolas SIMLER et Thierry WITWICKI.

Secrétaire de séance : Gaëlle HOUBRE

Absents excusés :

Francis SEYLLER a donné pouvoir à Clothilde LOOS
Jean-Marie BECK a donné pouvoir à Geneviève GROSSHENY
Michèle LOUVEL a donné pouvoir à Yolande SEYLLER
Huguette BARONDEAU a donné pouvoir à Nicolas SIMLER
Marie-Madelaine AYDIN a donné pouvoir à Christophe KNOBLOCH
Justin FAHRNER
Edith SCHWAB

Assistante déléguée au secrétariat : Elodie TOULZA

Avant de démarrer la séance ordinaire du conseil municipal, le Maire demande à modifier l'ordre du jour du conseil municipal par le rajout d'un point : carrefour rue du cimetière – rue des roses.
Adopté à l'unanimité.

1. Approbation et signature du PV du 4 avril 2019

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers, qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

Adopté à l'unanimité

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Gaëlle HOUBRE est nommée secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

3. Carrefour cimetière – rue des roses

Rapporteur : Clothilde LOOS

Suite à la consultation du bureau d'études BEREST, il est proposé au conseil de se prononcer sur l'attribution du chantier. Trois entreprises ont été consultées (VOGEL TP, JEHL et STRADA), la seule offre en retour, malgré des relances, est celle de STRADA de Sundhouse.

Les travaux consistent à la reprise du génie-civil pour les réseaux secs, la démolition partielle de la clôture, la dépose du mât ENEDIS et son déplacement ainsi que la mise en enrobés du carrefour. Un marquage au sol sera réalisé afin de sécuriser ce secteur.
L'offre est moins chère que l'estimation de BEREST de 30 000 €HT et s'élève à 25 677.60 €HT.

Philippe FAHRNER interpelle sur la partie végétale de ce secteur et plus particulièrement par rapport à la haie jusqu'au cimetière. Il précise qu'il est important de conserver de la verdure. Clothilde LOOS indique que seuls les sapins seront déposés parce qu'ils sont malades et du concassé sera mis en place. Une réflexion d'ensemble devra être menée lors de l'aménagement de cet espace et il sera possible d'y intégrer de la verdure. En revanche, pour 2019 le budget est bouclé et cet aménagement devra être réalisé ultérieurement.

Philippe FAHRNER demande si le marquage présenté sur le plan sera identique après travaux. Clothilde LOOS se renseignera.

Thierry WITWICKI demande la date de démarrage des travaux. Le Maire lui indique que l'entreprise interviendra dès le début du 2^{ème} semestre.

Après en avoir délibéré, il est proposé :

- D'attribuer les travaux à l'entreprise STRADA,
- D'autoriser le Maire signer tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

4. Subvention Région – Abords de la salle polyvalente

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Suite à l'adoption du projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente, un dossier de subvention sera déposé à la Région dans le cadre du soutien aux investissements des communes rurales.

L'aménagement des abords de la salle, répond aux différentes prescriptions. De ce fait, il devrait être éligible. La Région peut prendre en charge jusqu'à 25 % du coût des travaux y compris les frais d'études, avec plafond de 100 000 €.

Il vous est donc proposé d'adopter le plan de financement prévisionnel suivant et de solliciter le soutien régional :

Plan de financement

| Financeurs | Montants HT |
|-----------------------------|--------------------|
| Maitre d'ouvrage | 543 156 € |
| Région | 100 000 € |
| Coût total du projet | 643 156 € |

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- valide le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise le maire à solliciter le soutien régional et à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention.

Adopté à l'unanimité

5. Participation financière vin d'honneur de l'Harmonie Espérance

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Le 1^{er} mai 2019, l'Harmonie de Wittisheim donnera un concert à l'église à 17h suivi d'un vin d'honneur servi à la salle multi-associative. L'association sollicite une participation financière pour le vin d'honneur.

Il est proposé d'accorder une subvention de 100 €.

Adopté à l'unanimité

6. Décisions modificatives budget

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il convient de prendre la décision modificative suivante pour la prise en charge de la facture de carrelage du plan d'eau / Koba :

| | |
|---|-----------|
| OP 823 « Ancien local Crédit Agricole », C/2031 | -502.80 € |
| OP 809 « Plan d'eau-aire de jeux/travaux bloc sanitaire », C/2313 | +502.80 € |

Adopté à l'unanimité

Il convient de prendre la décision modificative suivante pour la prise en charge de la facture de la CCRM relative aux travaux d'éclairage public rue Dockenfeld :

| | |
|---|-----------|
| OP 823 « Ancien local Crédit Agricole », C/2031 | -123.57 € |
| OP 840 « Mise en place éclairage rue Dockenfeld », C/2151 | +123.57 € |

Adopté à l'unanimité

7. Lotissement de la Gare 4^{ème} tranche – Vente d'un terrain

Rapporteur : l'Adjointe Aude ROMILLY

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente du terrain situé dans le lotissement 4^{ème} tranche aux personnes suivantes :

- Parcelle 1030/673, section 22
Lot n° 8 - superficie de 6,36 ares
A M. Alexandre SPIELMANN domicilié 44 rue François Bach à Erstein (67150) et Mme Anaïs BILEM domiciliée 7 rue de Sundhouse à Wittisheim (67820)
Prix : 95 400 € TTC (79 500 € HT)

Adopté à l'unanimité

Le Maire explique que les 4 parcelles les plus proches des immeubles OPUS, ne se vendent pas. Depuis 2014 aucune proposition n'a été faite. Il est précisé que le budget annexe du lotissement est bloqué tant que tous les terrains ne sont pas vendus.

Lors d'une commission voirie, il était proposé de se rapprocher des Carrés de l'Habitat. Les projets récents sont beaucoup plus esthétiques que les anciens. Il est proposé de les faire venir à un prochain Conseil pour présentation de leurs prestations. Dans cette hypothèse les terrains seraient achetés à la Commune et les Carrés de l'Habitat se chargeraient de la commercialisation des appartements.

Thierry WITWICKI demande si un cahier des charges peut être imposé aux Carrés de l'Habitat. Le Maire indique que c'est effectivement possible mais que le prix de revient pourra directement

impacter le prix de vente des appartements. En tout état de cause une étude de marché sera réaliser avant démarrage des études et il est important de savoir que le conseil municipal restera maitre du projet et validera les différentes étapes du projet.

Philippe FAHRNER demande si le terrain, le lot 1, ne peut pas être utilisé à une autre destination : parc, terrain de jeux, parking. Le Maire lui répond qu'il se renseignera.

Après en avoir discuté, les conseillers s'accordent à recevoir les Carrés de l'Habitat et d'autres bailleurs sociaux, afin de se donner une idée d'éventuels projets.

8. Composition bureau de vote élections européennes

Rapporteur : le Maire Christophe KNOBLOCH

Afin d'organiser les élections européennes qui se tiendront le 26 mai 2019, il est nécessaire de nommer les membres du bureau de vote : un président, au moins deux assesseurs, un secrétaire.

Président : Christophe KNOBLOCH, Maire

Assesseurs titulaires :

- Yolande SEYLLER
- Huguette BARONDEAU
- Clothilde LOOS
- Aude ROMILLY
- Justin FAHRNER

Secrétaire : Nicolas SIMLER

Ouverture du scrutin : 8 heures

Fermeture du scrutin : 18 heures.

PLANNING DE PRESENCE :

Le bureau de vote est fixé comme suit, le Maire assurant l'ouverture:

| | |
|---------------------------------|---|
| <i>8 h 00 à 10 h 00</i> | 1. Christophe KNOBLOCH 2. Yolande SEYLLER 3. Michèle LOUVEL 4. Francis SEYLLER |
| <i>10h 00 à 12 h 00</i> | 1. Huguette BARONDEAU 2. Jean-Blaise FEIST 3. Philippe FAHRNER 4. Thierry WITWICKI |
| <i>12 h 00 à 14 h 00</i> | 1. Clothilde LOOS 2. Delphine WAEGEL 3. Geneviève GROSSHENY 4. Nicolas SIMLER |
| <i>14 h 00 à 16 h 00</i> | 1. Aude ROMILLY 2. Gaëlle HOUBRE 3. Jean-Marie BECK 4. Marie-Madelaine AYDIN |

16 h 00 à 18 h 00

1. Christophe KNOBLOCH
2. Justin FAHRNER
3. Edith SCHWAB
4. Gaëlle HOUBRE

Dénombrement du scrutin : à partir de 18 heures. – *1^{er} étage Mairie*

Scrutateurs répartis en 3 tables.

L'ensemble des Conseillers sont invités à être présents

Adopté à l'unanimité

9. Décisions du Maire

Le Maire rendra compte des délégations d'attribution exercées par lui-même en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2014 :

- Suite au passage du bureau de contrôle VERITAS, des travaux de mise en conformité électriques ont été réalisés à l'école pour un montant de 2928 € TTC et à l'église pour un montant de 300 € TTC. Ces travaux sont confiés à l'entreprise SY.
- Reprise de l'éclairage du hall d'entrée de l'église. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SY pour un montant de 880 €.

10. Communications/Informations

• Le Maire souhaite engager avec le conseil municipal une réflexion sur la mise en des Points d'Apport Biodéchets (PAB). Le centre d'enfouissement fermera définitivement d'ici quelques années et il y a lieu de trouver d'autres filières d'éliminations pour nos déchets. La plus logique pour les denrées périssables est le compostage. De ce fait, à la demande du SMICTOM, chaque Commune disposera de plusieurs PAB afin d'améliorer le tri des déchets. Cette démarche sera opérationnelle dès le mois de septembre 2019 et il appartient aux Communes de retenir plusieurs emplacements. Le nombre de PAB pour Wittisheim devra être d'une dizaine à répartir sur la Commune.

Chaque foyer se verra doté d'une poubelle supplémentaire (un sac et des sachets biodégradables) qu'il faudra déposer dans ces PAB. La fréquence de levé de ces poubelles n'est pas encore retenue définitivement mais pourrait se faire 1 fois par semaine en été et 1 fois toutes les deux semaines en hivers. D'après les Communes tests, il n'y a pas de mauvaises odeurs ni de prolifération de rat étant donné que les PAB sont fermées.

La fréquence des levés des poubelles grise sera réduire de moitié étant donné que 50 % des déchets que l'on y retrouve sont biodégradables. Ne seront donc à terme déposés dans nos poubelles grises principalement les emballages usagés.

Concernant les plastiques, ils seront collectés à terme dans la poubelle jaune. Le SMICTOM s'équipe en ce sens.

Ces PAB afin qu'ils soient efficaces doivent se situer dans des lieux de passage ou à proximité des bennes à verres. Les premières propositions faites sont : rue des Sœurs (benne à verres), à proximité de l'école, rue de Bergheim (air de jeux), Place de la Gare, collectif rue de Sundhouse, rue des Seigneurs, parking du cimetière, rue du Schlittweg, parking de la salle, proximité de l'ancien Crédit Agricole, rue du Moulin (abri bus), rue des Iris (entre les 2 immeubles), rue de l'Etang, Terrasse du Lac, Parking EKS, derrière le PROXY, espace vert rue de Neubrich.

Clothilde précise qu'il ne faut pas un terrain meuble. Des travaux seront peut-être à prévoir (dalle en béton).

Il est proposé de réaliser un plan avec ces implantations pour valider définitivement les implantations lors du prochain conseil municipal. Une délibération sera prise avant une validation définitive par le SMICTOM. Idéalement, il faudrait que les usagers ne soient pas obligés de se déplacer de plus de trois cents mètres environs.

Lors d'une rencontre entre le SMICTOM et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim, le Maire a demandé s'il était envisageable d'organiser une réunion publique afin d'expliquer le fonctionnement de la collecte des biodéchets. Le SIMCTOM ne le souhaite pas parce qu'il a trop de communes membres. En revanche, il demande à ce que ces informations soient diffusées localement par les élus municipaux.

- Suite à un procès en appel des anciens locataires du 18 rue de Hilsenheim, le juge confirme la légalité de l'expulsion des anciens locataires. De plus, ils sont condamnés à payer les arriérés locatifs à hauteur de 5371 € et rembourser à la commune 1000 € pour les frais d'appel.

- Une subvention dans le cadre de la DETR de 7 491 € a été versée pour l'accès PMR du Club house.

- L'architecte Dominique SPATZ a réalisé l'étude pour les travaux du presbytère. Le Maire fait un point détaillé des travaux qui sont estimés à 42 264.64 € TTC y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre. L'étape suivante consistera à la phase de consultation des entreprises et un démarrage du chantier est programmé en septembre 2019.

M. SPATZ viendra lors d'un prochain conseil pour présenter le résultat des offres afin que nous puissions délibérer.

Pendant ces travaux, M. le curé sera relogé provisoirement dans un appartement libre au-dessus de la Commune. Il y aura probablement quelques petits travaux à prévoir et notamment dans la salle de bain.

- L'ancien bâtiment du Crédit Agricole a fait l'objet d'un rachat par la Commune de Wittisheim. Il est laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. A ce jour, aucune décision n'a été prise par rapport à son avenir.

Aussi, en 2018, une étude est confiée à Dominique SPATZ (architecte) afin que le conseil municipal puisse, sur la base d'un chiffrage, décider de ce qu'il sera fait du bâtiment de l'ancien Crédit Agricole et de la Place.

Le Maire présente les différentes solutions pouvant être envisagées ainsi que le coût des travaux pour chaque variante :

- **1^{ère} variante**, réhabilitation du bâtiment y compris la prise en compte de l'accès pour les Personnes à Mobilités Réduites (PMR), pour un montant de 113 000 € TTC, pour une surface d'environ 50 m²
- **2^{ème} variante**, identique à la variante 1, mais avec un aménagement intérieur légèrement différent, pour un montant de 125 000 € TTC, pour une surface d'environ 50 m²
- **3^{ème} variante**, identique à la variante 2 mais avec une petite extension du bâtiment de 10 m² vers l'arrière, pour un montant de 155 000 € TTC,
- **4^{ème} variante**, construction neuve d'un bâtiment de plein pied d'une surface de 57 m² (hors frais de démolition) pour un montant de 157 000 € TTC,
- **5^{ème} variante**, construction neuve d'un bâtiment de plein pied d'une surface de 71 m² (hors frais de démolition) pour un montant de 180 000 € TTC,

Les frais de démolition du bâtiment sont estimés à environ 15 000 € TTC

Les frais d'aménagement de la place sont estimés :

- Aménagement complet (avec la surface de la maison, si démolition) pour un montant de 100 000 €TTC
- Aménagement complet (sans la surface de la maison, si réhabilitation) pour un montant de 90 000 €TTC

Enfin, le Maire rappelle que cette présentation des couts servira de base de réflexion, mais qu'aucun chantier ne sera engagé pour 2019. En effet, le budget de cette année est bouclé. Il est important de préciser que ce bâtiment n'a pas valeur architecturale, ce n'est pas une maison alsacienne. C'est une simple maison de village, d'après l'architecte.

- Il est rappelé que le Football Club de Wittisheim organise un barbecue le 12 mai. Il reste encore quelques places de disponibles.
- Le Club de volley de Wittisheim organise son tournoi annuel le 23 juin. Il est proposé de constituer une équipe communale : Aude, Yolande, Christophe et Francis se proposent d'y participer.
- Aude rappelle la tenue de la soirée du jumelage avec Rheinhausen, samedi le 11 mai 2019. Des volontaires sont attendus pour venir préparer la salle polyvalente dès 9h, samedi matin. Le rendez-vous pour les visites est fixé à 15h30 devant les Jardins De Gaïa, puis nous nous rendrons à l'huilerie, avec une délégation de Rheinhausen.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h05.

La secrétaire de séance,
Gaëlle HOUBRE.

Le Maire,
Christophe KNOBLOCH.